



## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

L'appel à projets qui a été publié par le Département de la Creuse visait à soutenir une démarche permettant la mise en situation de travail et l'accompagnement à un parcours vers l'emploi au sein d'un atelier chantier d'insertion.

L'opération présentée par la Ferme de Saintary permet précisément de répondre aux attentes fixées par l'appel à projets en ce qu'elle soutient les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et les accompagne dans leur retour à la vie active grâce à un emploi salarié en CDDI autour de l'activité de la culture maraîchère.

L'instruction réalisée par le service gestionnaire a permis de démontrer que le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » - objectif spécifique H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

#### Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Les principales actions que le porteur prévoit de mettre en œuvre sont :

- mettre le salarié en insertion en situation de travail dans un cadre bien défini (horaires de travail, emploi du temps, tâches à réaliser, compte-rendu des tâches demandées, évaluation des acquisitions) par le biais d'un CDDI dans la culture maraîchère.

- définir, élaborer et construire un projet professionnel en fonction des difficultés sociales, des capacités, des besoins et des souhaits de la personne, avec l'aide d'une conseillère en insertion professionnelle dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel. Cet accompagnement se fait en partenariat avec les prescripteurs.

Pour assurer la réalisation des actions prévues, le Chantier d'Insertion « Les Jardins de Saintary » développe des partenariats avec des structures accompagnatrices en amont et en aval du chantier, et des structures professionnelles pour faciliter l'insertion des publics (entreprises d'insertions, agences d'intérim, associations intermédiaires, entreprises classiques..).

#### Moyen humains :

Pour réaliser ces actions, le porteur mobilise 4 salariés en simultané :

- L'encadrement technique :

Effectif : 3 personnes pour 2.5 ETP

Missions : assurer l'ensemble des étapes de réalisation de l'activité technique et en assumer la responsabilité et mettre en œuvre les apprentissages avec la pédagogie adaptée aux difficultés des salariés en insertion.

- L'accompagnement socio-professionnel :

Effectif : 2 personnes pour 0.75 ETP

Missions : accompagner les personnes en insertion afin de définir, élaborer et mettre en place un parcours professionnel. La relation avec les salariés se fait essentiellement au travers d'entretiens individuels.

Les personnels supports de la structure interviennent également pour assurer la gestion et le suivi administratif de l'opération.

Les moyens financiers :

Les dépenses directes et indirectes prévisionnelles retenues au présent projet ont un montant total de 146 324.62 €, les moyens financiers mobilisés en contrepartie sont :

- Aide au poste : 20 900 €
- Autofinancement : 81 526.62 €
- Co-financement FSE+ demandé : 43 898 €

Autres moyens :

L'association Ferme de Saintary porte ce chantier depuis mars 2005, fruit de la volonté des acteurs du département de compléter l'offre en activités d'insertion par un support activité maraîchère biologique.

L'association mobilise des bâtiments et des terrains en sa possession pour installer ce chantier d'insertion.

### **Publics cibles**

- Salariés en insertion

### **Résultats attendus**

Le contenu et la finalité du projet présenté par la Ferme de Saintary permettent de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et encourage la consolidation des parcours du public en difficulté.

Ainsi, conformément aux résultats attendus par l'appel à projets, l'opération devra permettre le développement de l'accompagnement des personnes en insertion vers l'emploi au sein d'une structure relevant de l'IAE, plus précisément d'un chantier d'insertion et fixe un objectif de sorties dynamiques à 60%.



### Calendrier de réalisation

La Ferme de Saintary prévoit la réalisation du projet sur l'ensemble de la période couverte par l'opération.

Le porteur prévoit des entrées et sorties de salariés en insertion tout au long de la période de réalisation.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	127 238,80 €	86,96 %	127 238,80 € 86,96 %
Dépenses de personnel	127 238,80 €	100,00 %	127 238,80 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	19 085,82 €	13,04 %	19 085,82 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>146 324,62 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>146 324,62 €</b> <b>100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	146 324,62 €	100,00 %	146 324,62 € 100,00 %
Dépenses directes	127 238,80 €	86,96 %	127 238,80 € 86,96 %
Dépenses indirectes	19 085,82 €	13,04 %	19 085,82 € 13,04 %



<b>Total des ressources</b>	<b>146 324,62 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>146 324,62 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	43 898,00 €	30,00 %	43 898,00 €	30,00 %
Financements publics nationaux	20 900,00 €	14,28 %	20 900,00 €	14,28 %
Autofinancement	81 526,62 €	55,72 %	81 526,62 €	55,72 %

## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

L'OI a consulté le comité de sélection le 13 novembre 2025 afin de solliciter son avis sur le choix des porteurs de projet ayant déposé une demande de cofinancement FSE+ suite à la publication de l'appel à projet "Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse (NAQUOI1572)" le 28 avril 2025.

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

sans objet

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la Ferme de Saintary en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse sur la thématique du soutien à l'encadrement et à l'accompagnement des salariés en insertion dans les ACI de Creuse, le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

La Ferme de Saintary propose des actions cohérentes avec celles visées par l'appel à projets sur le soutien au développement de l'accompagnement des personnes en insertion dans une structure de l'insertion par l'activité économique vers l'emploi.

De plus, la Ferme de Saintary dispose de personnels qualifiés pour réaliser les objectifs poursuivis.

Également, le porteur, qui mène cette activité depuis 2005, dispose de l'expérience et la capacité financière pour porter le projet attestée par l'analyse de la viabilité financière effectuée dans le cadre de l'instruction.

Au cours de l'instruction, le porteur a apporté tous les compléments d'information ainsi que les pièces nécessaires à la justification de la réalisation de l'opération, des postes de dépenses (personnel).

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte optimale de l'ensemble des critères d'éligibilité, de respect des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

La Maison de l'emploi et de la formation 23 (MEF23) a déposé sa demande de cofinancement FSE+ le 20 juin 2025. Le projet décrit propose des actions permettant de lever les freins périphériques au retour à l'emploi dans le cadre d'un parcours en insertion par l'activité économique (IAE). Le contenu du projet présenté consiste en effet à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes très éloignées de l'emploi par le biais de l'atelier chantier insertion (ACI) Transport d'Utilité Sociale 23 (TUS23). Le chantier consiste en un service de "taxi social" offert sous conditions de ressources et permettant à des personnes en situation de précarité de pouvoir faire leurs courses, se rendre à des rendez-vous médicaux ou administratifs par exemple. Le projet s'inscrit donc, à ces deux titres, complètement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle d'un public éloigné de l'emploi.

ACI TUS 23 - 2025  
MEF 23.

## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

### Principales actions :

- encadrer techniquement des salariés en insertion : montée en compétences, définition des objectifs et suivi des étapes du parcours
- diffuser les mesures de prévention : sur la sécurité au travail et les difficultés sociales (finances, addictions, etc.)
- accompagner socio professionnellement les salariés en insertion : mise en place d'un parcours d'insertion et levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, illettrisme, etc.)
- former le personnel (encadrant, accompagnant et salariés en insertion)
- développer économiquement l'activité du chantier.

### Moyens prévus :

Pour permettre la mise en œuvre du projet, la MEF23 dispose de personnels qualifiés. Les moyens humains prévus pour mener à bien cette opération sont les suivants :

Pour le suivi administratif (coût non valorisés, couvert par le forfait dépenses indirectes) :

- Une directrice : 0,10 ETP

- Un agent administratif : 0,05 ETP

Pour la mise en œuvre opérationnelle :

- Un encadrant technique : 0,30 ETP

- Une accompagnatrice socioprofessionnelle : 0,18 ETP

La MEF23 a présenté un projet composé d'un coût total de 20.003,03 €

17.393,94 € de dépenses directes de personnel

2.609,09 € de dépenses indirectes.

Afin de couvrir les dépenses, il indique les ressources suivantes :

· État/Département aide aux postes : 4.402 €

· autofinancement : 4.670,03 €

· demande de cofinancement européen : 6.000,90 €

### **Publics cibles**

- Salariés en insertion



## Résultats attendus

La finalité de ce projet est de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE. Les actions visent à soutenir le développement de l'accompagnement des salariés en insertion dans une structure de l'IAE.

Le porteur prévoit 7 participants à son opération.

La MEF23 quantifiera la réalisation de ces objectifs (20% de sorties dynamiques, 20% de formation des salariés, 10% stages en entreprise).

Les actions proposées et les objectifs du projet apparaissent ainsi cohérents avec les attentes de l'appel à projets.

## Calendrier de réalisation

Le projet décrit par le porteur se déroulera sur toute la période de l'opération à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Des temps de travail mensuels entre les encadrants, les accompagnants et la direction seront organisés afin de formaliser les parcours et améliorer le fonctionnement global du chantier.

Tout au long de la période de réalisation de l'opération seront organisés notamment des formations, des immersions, des PMSMP, des rencontres avec l'ASP, des recrutements de salariés en insertion en fonction des départs et fin de contrats, etc.

Le déroulement du projet paraît cohérent et réaliste par rapport à sa période de réalisation et au déploiement des actions.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	17 393,94 €	86,96 %	17 393,94 € 86,96 %
Dépenses de personnel	17 393,94 €	100,00 %	17 393,94 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	2 609,09 €	13,04 %	2 609,09 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>20 003,03 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>20 003,03 € 100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	20 003,03 €	100,00 %	20 003,03 € 100,00 %
Dépenses directes	17 393,94 €	86,96 %	17 393,94 € 86,96 %
Dépenses indirectes	2 609,09 €	13,04 %	2 609,09 € 13,04 %



<b>Total des ressources</b>	20 003,03 €	100,00 %	20 003,03 €	100,00 %
Financement européen sollicité	6 000,90 €	30,00 %	6 000,90 €	30,00 %
Financements publics nationaux	4 402,00 €	22,01 %	4 402,00 €	22,01 %
Autofinancement	9 600,13 €	47,99 %	9 600,13 €	47,99 %

## Avis motivé

**Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique**

Avis Comité de sélection du 13 novembre 2025

**Observations complémentaires du service instructeur sur le projet**

sans objet

**L'instruction a-t-elle été externalisée ?**

Non

**Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ**

Avis favorable

**Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité**

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse intitulé " Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse ", le service gestionnaire émet un **avis favorable** sur le financement de l'opération.

La MEF23 est un acteur reconnu de l'insertion sociale et professionnelle en Creuse. Notamment, elle porte aujourd'hui 3 chantiers d'insertion et mène l'opération "Mobilité". La mobilisation du FSE+ permettra par effet levier de maintenir et/ou augmenter le taux de l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des salariés en insertion.

Les actions développées par le porteur sont cohérentes avec celles attendues dans l'appel à projets et permettront un accompagnement individuel et personnalisé des salariés en insertion du chantier TUS23.

De plus, la structure dispose bien de la capacité financière pour porter le projet au vu de l'analyse financière réalisée. Une vigilance accrue est toutefois maintenue par le service gestionnaire considérant certains des éléments de viabilité.

En outre, la MEF23 veille au respect des principes horizontaux permettant de garantir l'égalité femmes-hommes, l'absence de discrimination ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées, et à ses obligations de publicité du cofinancement européen.

Le porteur a fait preuve de réactivité et de pertinence quant aux demandes d'informations complémentaires qui lui ont été envoyées.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de la majorité des critères d'éligibilité, des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

La Maison de l'emploi ,et de la formation 23 (MEF23) a déposé sa demande de cofinancement FSE+ le 24 juin 2025. Le projet décrit par le porteur propose des actions permettant de lever les freins périphériques au retour à l'emploi dans le cadre d'un parcours en insertion par l'activité économique (IAE). Le contenu du projet présenté consiste en effet à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes très éloignées de l'emploi par le biais de l'atelier chantier d'insertion (ACI) Banque de Mob (BDM). Le chantier intervient sur les territoires des Communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud-Ouest et autour du Lac de Vassivière pour assurer des missions d'entretien des espaces naturels et en particulier des chemins de randonnées, de restauration du petit patrimoine bâti, et la création d'aménagements extérieurs.

Le contenu et la finalité du projet répondent donc bien aux objectifs du programme et de l'appel à projets, en particulier sur la thématique de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail.

ACI BDM - 2025  
MEF23

## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

### Principales actions :

- développement et suivi du chantier
- encadrer technique des salariés en insertion : montée en compétences, définition des objectifs et suivi des étapes du parcours
- diffuser les mesures de prévention : sur la sécurité au travail et les difficultés sociales (finances, addictions, etc.)
- accompagner socio professionnellement les SI : mise en place d'un parcours d'insertion et levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, illettrisme, etc.)
- former le personnel (encadrant, accompagnant et salariés en insertion)
- développer économiquement l'activité du chantier.

### Moyens prévus :

Pour permettre la mise en œuvre du projet, la MEF23 dispose de personnels qualifiés. Les moyens humains prévus pour mener à bien cette opération sont les suivants :

Pour le suivi administratif (coût non valorisés, couvert par le forfait dépenses indirectes) :

- Une directrice : 0,10 ETP

- Un agent administratif : 0,07 ETP

Pour la mise en œuvre opérationnelle :

- Un encadrant technique : 1 ETP

- Une accompagnatrice socioprofessionnelle : 0,20 ETP

La MEF23 a présenté un projet d'un coût total de 50.439,64 € :

43.860,56 € de dépenses directes de personnel

6.579,08 € de dépenses indirectes.

Afin de couvrir les dépenses, la MEF23 indique les ressources suivantes :

- État/Département aide aux postes : 5.634,81 €
- autofinancement : 29.672,83 €
- demande de cofinancement européen : 15.132 €.

### **Publics cibles**

- Salariés en insertion



## Résultats attendus

La finalité de ce projet est de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE. Les actions visent à soutenir le développement de l'accompagnement des salariés en insertion dans une structure de l'IAE.

Le porteur prévoit 7 participants à son opération.

La MEF23 quantifiera la réalisation de ces objectifs (20% de sorties dynamiques, 60% de formation des salariés, 20% stages en entreprise).

Les actions proposées et les objectifs du projet apparaissent ainsi cohérents avec les attentes de l'appel à projets.

## Calendrier de réalisation

Le projet décrit par le porteur se déroulera sur toute la période de l'opération à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Des temps de travail mensuels entre les encadrants, les accompagnants et la direction seront organisés afin de formaliser les parcours et améliorer le fonctionnement global du chantier.

Tout au long de la période de réalisation de l'opération seront organisés notamment des formations, des immersions, des PMSMP, des rencontres avec l'ASP, des recrutements de salariés en insertion en fonction des départs et fin de contrats, etc.

Le déroulement du projet paraît cohérent et réaliste par rapport à sa période de réalisation et au déploiement des actions.



### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	43 860,56 €	86,96 %	43 860,56 € 86,96 %
Dépenses de personnel	43 860,56 €	100,00 %	43 860,56 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	6 579,08 €	13,04 %	6 579,08 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>50 439,64 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>50 439,64 € 100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
<b>Total des dépenses</b>	<b>50 439,64 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>50 439,64 € 100,00 %</b>
Dépenses directes	43 860,56 €	86,96 %	43 860,56 € 86,96 %
Dépenses indirectes	6 579,08 €	13,04 %	6 579,08 € 13,04 %



<b>Total des ressources</b>	<b>50 439,64 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>50 439,64 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	15 132,00 €	30,00 %	15 132,00 €	30,00 %
Financements publics nationaux	5 634,81 €	11,17 %	5 634,81 €	11,17 %
Autofinancement	29 672,83 €	58,83 %	29 672,83 €	58,83 %

## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

Avis du Comité de sélection du 13 novembre 2025

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

Sans objet

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse intitulé " Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse ", le service gestionnaire émet un **avis favorable** sur le financement de l'opération.

La MEF23 est un acteur reconnu de l'insertion sociale et professionnelle en Creuse. Notamment, elle porte aujourd'hui 3 chantiers d'insertion et mène l'opération "Mobilité". La mobilisation du FSE+ permettra par effet levier de maintenir et/ou augmenter le taux de l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des salariés.

Les actions développées par le porteur sont cohérentes avec celles attendues dans l'appel à projets et permettront un accompagnement individuel et personnalisé des salariés en insertion du chantier BDM.

De plus, la structure dispose bien de la capacité financière pour porter le projet au vu de l'analyse financière réalisée. Une vigilance accrue est toutefois maintenue par le service gestionnaire considérant certains des éléments de viabilité.

En outre, la MEF23 veille au respect des principes horizontaux permettant de garantir l'égalité femmes-hommes, l'absence de discrimination ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées, et à ses obligations de publicité du cofinancement européen.

Le porteur a fait preuve de réactivité et de pertinence quant aux demandes d'informations complémentaires qui lui ont été envoyées.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de la majorité des critères d'éligibilité, des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

La Maison de l'emploi et de la formation 23 (MEF23) a déposé sa demande de cofinancement FSE+ le 24 juin 2025. Le projet décrit propose des actions permettant de lever les freins périphériques au retour à l'emploi dans le cadre d'un parcours en insertion par l'activité économique (IAE). Le contenu du projet présenté consiste en effet à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes très éloignées de l'emploi par le biais de l'atelier chantier d'insertion (ACI) Petits Patrimoines Environnement (PPE). Le chantier intervient sur les territoires des Communautés de communes du Pays dunois, Bénévent Grand-Bourg, du Pays sostranien pour assurer des missions d'entretien des espaces naturels et en particulier des chemins de randonnées, de restauration du petit patrimoine bâti, et la création d'aménagements extérieurs.

Le contenu et la finalité du projet répondent donc bien aux objectifs du programme et de l'appel à projets, en particulier sur la thématique de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail.

ACI PPE - 2025  
MBF 23

## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

### Principales actions :

- développement et suivi du chantier
- encadrer technique des salariés en insertion : montée en compétences, définition des objectifs et suivi des étapes du parcours
- diffuser les mesures de prévention : sur la sécurité au travail et les difficultés sociales (finances, addictions, etc.)
- accompagner socio professionnellement les salariés en insertion : mise en place d'un parcours d'insertion et levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, illettrisme, etc.)
- former le personnel (encadrant, accompagnant et salariés en insertion)
- développer économiquement l'activité du chantier.

### Moyens prévus :

Pour permettre la mise en œuvre du projet, la MEF23 dispose de personnels qualifiés. Les moyens humains prévus pour mener à bien cette opération sont les suivants :

Pour le suivi administratif (coût non valorisés, couvert par le forfait dépenses indirectes) :

- Une directrice : 0,10 ETP

- Un agent administratif : 0,05 ETP

Pour la mise en œuvre opérationnelle :

- Un encadrant technique : 1 ETP

- Une accompagnatrice socioprofessionnelle : 0,20 ETP

La MEF23 a présenté un projet d'un cout total de 58.622,99 € :

50.976,51 € de dépenses directes de personnel

7.646,48 € de dépenses indirectes.

Afin de couvrir les dépenses, la MEF23 indique les ressources suivantes :

· État/Département aide aux postes : 5.634,81 €

· autofinancement : 35.401,18 €

· demande de cofinancement européen : 17.587 €.

### **Publics cibles**

- Salariés en insertion



## Résultats attendus

La finalité de ce projet est de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE. Les actions visent à soutenir le développement de l'accompagnement des salariés en insertion dans une structure de l'IAE.

Le porteur prévoit 7 participants à son opération.

La MEF23 quantifiera la réalisation de ces objectifs (20% de sorties dynamiques, 60% de formation des salariés, 20% stages en entreprise).

Les actions proposées et les objectifs du projet apparaissent ainsi cohérents avec les attentes de l'appel à projets.

## Calendrier de réalisation

Le projet décrit par le porteur se déroulera sur toute la période de l'opération à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Des temps de travail mensuels entre les encadrants, les accompagnants et la direction seront organisés afin de formaliser les parcours et améliorer le fonctionnement global du chantier.

Tout au long de la période de réalisation de l'opération seront organisés notamment des formations, des immersions, des PMSMP, des rencontres avec l'ASP, des recrutements de salariés en insertion en fonction des départs et fin de contrats, etc.

Le déroulement du projet paraît cohérent et réaliste par rapport à sa période de réalisation et au déploiement des actions.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	50 976,51 €	86,96 %	50 976,51 € 86,96 %
Dépenses de personnel	50 976,51 €	100,00 %	50 976,51 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	7 646,48 €	13,04 %	7 646,48 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>58 622,99 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>58 622,99 € 100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	58 622,99 €	100,00 %	58 622,99 € 100,00 %
Dépenses directes	50 976,51 €	86,96 %	50 976,51 € 86,96 %
Dépenses indirectes	7 646,48 €	13,04 %	7 646,48 € 13,04 %



<b>Total des ressources</b>	<b>58 622,99 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>58 622,99 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	17 587,00 €	30,00 %	17 587,00 €	30,00 %
Financements publics nationaux	5 634,81 €	9,61 %	5 634,81 €	9,61 %
Autofinancement	35 401,18 €	60,39 %	35 401,18 €	60,39 %

## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

Avis du Comité de sélection du 13 novembre 2025

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

Sans objet

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse intitulé " Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse ", le service gestionnaire émet un **avis favorable** sur le financement de l'opération.

La MEF23 est un acteur reconnu de l'insertion sociale et professionnelle en Creuse. Notamment, elle porte aujourd'hui 3 chantiers d'insertion et mène l'opération "Mobilité". La mobilisation du FSE+ permettra par effet levier de maintenir et/ou augmenter le taux de l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des salariés.

Les actions développées par le porteur sont cohérentes avec celles attendues dans l'appel à projets et permettront un accompagnement individuel et personnalisé des salariés en insertion du chantier PPE.

De plus, la structure dispose bien de la capacité financière pour porter le projet au vu de l'analyse financière réalisée. Une vigilance accrue est toutefois maintenue par le service gestionnaire considérant certains des éléments de viabilité.

En outre, la MEF23 veille au respect des principes horizontaux permettant de garantir l'égalité femmes-hommes, l'absence de discrimination ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées, et à ses obligations de publicité du cofinancement européen.

Le porteur a fait preuve de réactivité et de pertinence quant aux demandes d'informations complémentaires qui lui ont été envoyées.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de la majorité des critères d'éligibilité, des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.

ACI RENOU' SOLIDAIRE SOLS  
CAE



## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

Le Département de la Creuse est un territoire rural à très faible densité de population (21 habitants par km<sup>2</sup>, contre 71 en Nouvelle-Aquitaine). Son taux de chômage (7% T3 2024), est plus élevé que celui de la Région Nouvelle-Aquitaine (6,7% T3 2024). Il est à noter que ces données sont sensiblement identiques sur le premier trimestre 2025, seul le taux de chômage en Région Nouvelle Aquitaine est passé à 6.6 %.

C'est dans ce contexte de retour à l'emploi que l'Appel à Projet « Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse » a été publié le 30 avril 2025.

Suite à cette publication le Comité Accueil Creusois a déposé une demande de co-financement FSE+ le 23 juin 2025.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public cible en difficulté au travers du secteur de l'IAE, le projet déposé par le CAC23 prévoit de mettre en place des actions au sein d'un chantier d'insertion qui porte sur la réalisation de petits travaux (peintures, revêtements de sols etc...) et de déménagement social.

## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Le porteur prévoit de mettre en place les actions suivantes :

- Accueil et intégration en milieu de travail
- Procédure de recrutement des Salariés en Insertion
- Accueil et intégration des salariés lors de l'embauche : cet accueil est réalisé par le coordinateur des chantiers, les encadrants et l'accompagnante socio-professionnelle.
- Accompagnement social et professionnel

Celui est réalisé dès l'entrée du participant dans l'opération et tout au long du déroulement du chantier.

Un travail partenarial est également réalisé avec les différents acteurs de l'insertion, de la formation, de la santé, du logement et de l'emploi.

Cet accompagnement socio-professionnel prend donc en compte tous les freins périphériques éventuels et toutes les difficultés que le participant peut rencontrer dans son insertion sociale et professionnelle.

L'encadrant technique intervient également auprès du salarié en insertion dans l'acquisition des compétences et dans la mise en situation de travail.

- formation des salariés en insertion

Le travail de formation est réalisé par les encadrants et l'ASP. Après évaluation du participant par l'encadrant technique, un parcours de formation peut être proposé. En cas de nécessité une remise à niveau peut même être apportée en Français, en Mathématique et en Informatique.

Les moyens humains pour la mise en œuvre opérationnelle de l'opération sont les suivants :

- 3 encadrants techniques (représentant 1.65 ETP) : encadrement des salariés en insertion (Bruno NICOT, Nicolas BRACHET et Pascal MAROT)
- 1 conseillère en insertion professionnelle (représentant 0.50 ETP) (Armel BIGNET)

Les dépenses directes et indirectes retenues au présent projet ont un montant total de 134 635.01 €, les moyens financiers mobilisés en contrepartie sont :

- Aide au poste : 29 592,00 €
- Autofinancement : 67 975,67 €
- Co-financement FSE+ demandé : 37 067,34 €

Pour mener à bien le projet, le porteur dispose d'un personnel qualifié qui pourra assurer le bon déroulement de l'ensemble des actions sur le territoire creusois. La structure est également compétente dans d'autres domaines liés à l'insertion, et porte plusieurs chantiers, elle possède donc un réseau étendu dans le secteur de l'insertion et de l'emploi.



## Publics cibles

- Salariés en insertion

## Résultats attendus

Les finalités et résultats attendus de ce chantier sont :

- Former 17 salariés en insertion par la mise en situation professionnelle et assurer leur insertion professionnelle à terme
- Accompagner socialement et professionnellement les salariés du chantier, assurer leur montée en compétences, les évaluer et les certifier.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (recrutement des salariés en insertion, collecte, tri, nettoyage, réparations, mise à disposition du matériel auprès des bénéficiaires...).
- Permettre aux familles en situation fragile de bénéficier de matériel ou de prestations facilitant leur accès au logement
- S'inscrire dans une dynamique de lutte contre le gaspillage en facilitant le réemploi
- Etre un partenaire socioéconomique sur le territoire Creusois.

Ce projet a donc pour objectif l'accompagnement et l'encadrement de salariés en insertion autour d'un parcours professionnel. Le chantier Renov'Solidaire fait partie du réseau de l'IAE. Le projet répond donc à l'objectif de l'appel à projet qui est "de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE".

## Calendrier de réalisation

Le calendrier présenté par le porteur est cohérent avec le bon déroulement de l'opération.

Le porteur prévoit des actions tout au long de la période de réalisation de l'opération. Il prévoit le recrutement de salariés en insertion sur l'ensemble de la période. Différentes expositions, ventes ou présentations sont prévues tout au long de l'année également, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	117 073,92 €	86,96 %	117 073,92 € 86,96 %
Dépenses de personnel	117 073,92 €	100,00 %	117 073,92 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	17 561,09 €	13,04 %	17 561,09 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>134 635,01 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>134 635,01 € 100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	134 635,01 €	100,00 %	134 635,01 € 100,00 %
Dépenses directes	117 073,92 €	86,96 %	117 073,92 € 86,96 %
Dépenses indirectes	17 561,09 €	13,04 %	17 561,09 € 13,04 %

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251210-CP2025269-DE



<b>Total des ressources</b>	<b>134 635,01 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>134 635,01 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	37 067,34 €	27,53 %	37 067,34 €	27,53 %
Financements publics nationaux	29 592,00 €	21,98 %	29 592,00 €	21,98 %
Autofinancement	67 975,67 €	50,49 %	67 975,67 €	50,49 %



## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

L'OI a consulté le comité de sélection le 13 novembre 2025 afin de solliciter son avis sur le choix des porteurs de projet ayant déposé une demande de cofinancement FSE+ suite à la publication de l'appel à projet "Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse (NAQUOI1572)" le 28 avril 2025.

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

RAS

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par le Comité d'accueil creusois en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse sur la thématique du soutien à l'encadrement et à l'accompagnement des salariés en insertion dans les ACI de Creuse, le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

Le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » - OS H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

La viabilité financière du porteur est démontrée de part l'analyse de la grille financière jointe à l'instruction. Même si la structure montre un déficit net sur les 3 dernières années, l'analyse des bilans prouve que la structure possède une autonomie et solidité financière. Le porteur est donc en capacité financière de mener à bien le projet.

Au cours de l'instruction, l'OI a constaté un manque de réactivité quand aux différentes réponses apportées par le porteur suite aux demandes de complément qui lui ont été adressées. En effet certains retours pouvaient être effectués plus de trois semaines après la demandes de l'OI. Ces délais de réponses étendus entraînent un retard dans le traitement des dossiers. Le conventionnement avec les différents ACI ayant répondu au présent APP, ne peut intervenir qu'une fois l'ensemble des demandes instruites et validées. De plus, l'OI ayant également des échéances à respecter et des cibles de performance à atteindre et à faire remonter à son autorité de gestion, ce manque de fluidité dans le déroulement des instructions des dossiers du porteur est préjudiciable. Il peut tout de même être noté que le porteur a su répondre aux différentes sollicitations permettant de compléter sa demande et fournir des pièces complémentaires nécessaires à la justification de la réalisation de l'opération.

Le projet présenté par le Comité d'Accueil Creusois répond aux attentes de l'appel à projet à savoir l'insertion sociale et professionnelle dans et par l'emploi du public cible, aux travers la mise en situation de travail et l'accompagnement des salariés en insertion du chantier.

Les différentes actions décrites dans la demande sont en lien direct avec l'objectif de l'appel à projets. Les moyens humains et financiers mobilisés par le porteur semblent permettre la bonne mise en œuvre de l'opération.

De plus le porteur de l'action possède un réseau étendu en matière d'insertion ce qui permettra la bonne mise en œuvre de l'opération.

Concernant les principes horizontaux, le constat peut être fait que le porteur veille à leur bon respect. L'OI s'assurera au moment du bilan à ce que le porteur démontre bien le respect de ces principes à l'aide de pièces justificatives probantes.

Les obligations européennes de publicité sont elles aussi prises en compte par le porteur. Toutefois certaines obligations en matière de publicité ne sont pas démontrées au stade de la demande, l'OI fera un rappel de ses obligations auprès du porteur et demandera les justificatifs en la matière au moment du contrôle de service fait du bilan.

Le porteur est en charge de chantiers d'insertions depuis plusieurs années, il possède donc une expérience solide qui facilitera le bon déroulement de l'opération. Le CAC est une structure importante sur le territoire de la Creuse dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle et saura mettre son expérience au profit du déroulement de cette opération.

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

Le Département de la Creuse est un territoire rural à très faible densité de population (21 habitants par km<sup>2</sup>, contre 71 en Nouvelle-Aquitaine). Son taux de chômage (7% T3 2024), est plus élevé que celui de la Région Nouvelle-Aquitaine (6,7% T3 2024). Il est à noter que ces données sont sensiblement identiques sur le premier trimestre 2025, seul le taux de chômage en Région Nouvelle Aquitaine est passé à 6.6 %.

C'est dans ce contexte de retour à l'emploi que l'Appel à Projet « Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse » a été publié le 30 avril 2025.

Suite à cette publication le Comité Accueil Creusois via le chantier d'insertion CHIFO'NET a déposé une demande de co-financement FSE+ le 23 juin 2025.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public cible en difficulté au travers du secteur de l'IAE, le projet déposé par le CAC23 prévoit de mettre en place des actions au sein d'un chantier d'insertion qui porte sur des activités en lien avec l'entretien et le nettoyage de locaux.

#### Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

##### Le porteur prévoit de mettre en place les actions suivantes :

- Accueillir et intégrer en milieu de travail

- Procédure de recrutement des Salariés en Insertion

- Accueil et intégration des salariés lors de l'embauche : cet accueil est réalisé par le coordinateur des chantiers, les encadrants ou l'accompagnante socio-professionnelle.

- Accompagner socialement et professionnellement les participants

L'accompagnement est réalisé dès l'entrée du participant dans l'opération et tout au long du déroulement du chantier.

Un travail partenarial est également réalisé avec les différents acteurs de l'insertion, de la formation, de la santé, du logement et de l'emploi.

Cet accompagnement socio-professionnel prend donc en compte tous les freins périphériques éventuels et toutes les difficultés que le participant peut rencontrer dans son insertion sociale et professionnelle.

L'encadrant technique intervient également auprès du salarié en insertion dans l'acquisition des compétences et dans la sensibilisation aux règles de sécurité au travail.

- former les salariés en insertion



Le travail de formation est réalisé par les encadrants et l'ASP. Après évaluation du participant par l'encadrant technique, un parcours de formation peut être proposé. En cas de nécessité une remise à niveau peut même être apportée en Français, en Mathématique et en Informatique.

#### **Les moyens humains pour la mise en œuvre opérationnelle de l'opération sont les suivants :**

- 5 encadrants techniques (3.45 ETP) : encadrement des salariés en insertion (Francis RIFFARD, Benoît VILLOUTREIX, Mike WHITEHEAD, Christelle QUESNAL et Pascal MAROT)
- 1 conseillère en insertion professionnelle (0.5 ETP) (Armel BIGNET)

#### **Les moyens financiers**

Les dépenses directes et indirectes retenues au présent projet ont un montant total de 189 251.26 €, les moyens financiers mobilisés en contrepartie sont :

- Aide au poste : 59 184 €
- Autofinancement : 81 183,54€
- Co-financement FSE+ demandé : 48 883,72€

Pour mener à bien le projet, le porteur dispose d'un personnel qualifié qui pourra assurer le bon déroulement de l'ensemble des actions sur le territoire creusois. La structure est également compétente dans d'autres domaines liés à l'insertion, et porte plusieurs chantiers, elle possède donc un réseau étendu dans le secteur de l'insertion et de l'emploi.

#### **Publics cibles**

- Salariés en insertion



## Résultats attendus

Les finalités et résultats attendus de ce chantier sont :

- Former 50 salariés en insertion par la mise en situation professionnelle et assurer leur insertion professionnelle à terme dans le domaine du nettoyage professionnel.
- Accompagner socialement et professionnellement les salariés du chantier
- Assurer leur montée en compétences, les évaluer et les certifier.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (recrutement des salariés en insertion, insertion dans l'entreprise)
- Permettre aux familles en situation fragile de bénéficier d'un appui pour une remise en état de leur logement en lien avec les services sociaux

Ce projet a donc pour objectif l'accompagnement et l'encadrement de salariés en insertion autour d'un parcours professionnel. Le chantier CHIFO'NET fait partie du réseau de l'IAE. Le projet répond donc à l'objectif de l'appel à projet qui est "de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE".

## Calendrier de réalisation

Le calendrier présenté par le porteur est cohérent avec le bon déroulement de l'opération.

Le porteur prévoit des actions tout au long de la période de réalisation de l'opération. Il prévoit le recrutement de salariés en insertion sur l'ensemble de la période. Différentes expositions, ventes ou présentations sont prévues tout au long de l'année également, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles**

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	164 566,31 €	86,96 %	164 566,31 € 86,96 %
Dépenses de personnel	164 566,31 €	100,00 %	164 566,31 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	24 684,95 €	13,04 %	24 684,95 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>189 251,26 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>189 251,26 € 100,00 %</b>

**Tableau récapitulatif général**

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	189 251,26 €	100,00 %	189 251,26 € 100,00 %
Dépenses directes	164 566,31 €	86,96 %	164 566,31 € 86,96 %
Dépenses indirectes	24 684,95 €	13,04 %	24 684,95 € 13,04 %



Total des ressources	189 251,26 €	100,00 %	189 251,26 €	100,00 %
Financement européen sollicité	48 883,72 €	25,83 %	48 883,72 €	25,83 %
Financements publics nationaux	59 184,00 €	31,27 %	59 184,00 €	31,27 %
Autofinancement	81 183,54 €	42,90 %	81 183,54 €	42,90 %

## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

L'OI a consulté le comité de sélection le 13 novembre 2025 afin de solliciter son avis sur le choix des porteurs de projet ayant déposé une demande de cofinancement FSE+ suite à la publication de l'appel à projet "Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse (NAQUOI1572)" le 28 avril 2025.

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

RAS

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par le Comité d'accueil creusois en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse sur la thématique du soutien à l'encadrement et à l'accompagnement des salariés en insertion dans les ACI de Creuse, le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

Le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » - OS H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

La viabilité financière du porteur est démontrée de part l'analyse de la grille financière jointe à l'instruction. Même si la structure montre un déficit net sur les 3 dernières années, l'analyse des bilans prouve que la structure possède une autonomie et solidité financière. Le porteur est donc en capacité financière de mener à bien le projet.



Au cours de l'instruction, l'OI a constaté un manque de réactivité quand aux différentes réponses apportées par le porteur suite aux demandes de complément qui lui ont été adressées. En effet certains retours pouvaient être effectués plus de trois semaines après la demandes de l'OI. Ces délais de réponses étendus entraînent un retard dans le traitement des dossiers. Le conventionnement avec les différents ACI ayant répondu au présent APP, ne peut intervenir qu'une fois l'ensemble des demandes instruites et validées. De plus, l'OI ayant également des échéances à respecter et des cibles de performance à atteindre et à faire remonter à son autorité de gestion, ce manque de fluidité dans le déroulement des instructions des dossiers du porteur est préjudiciable. Il peut tout de même être noté que le porteur a su répondre aux différentes sollicitations permettant de compléter sa demande et fournir des pièces complémentaires nécessaires à la justification de la réalisation de l'opération.

Le projet présenté par le Comité d'Accueil Creusois répond aux attentes de l'appel à projet à savoir l'insertion sociale et professionnelle dans et par l'emploi du public cible, aux travers la mise en situation de travail et l'accompagnement des salariés en insertion du chantier.

Les différentes actions décrites dans la demande sont en lien direct avec l'objectif de l'appel à projets. Les moyens humains et financiers mobilisés par le porteur semblent permettre la bonne mise en œuvre de l'opération.

De plus le porteur de l'action possède un réseau étendu en matière d'insertion ce qui permettra la bonne mise en œuvre de l'opération.

Concernant les principes horizontaux, le constat peut être fait que le porteur veille à leur bon respect. L'OI veillera au moment du bilan à ce que le porteur démontre bien le respect de ces principes à l'aide de pièces justificatives probantes.

Les obligations européennes de publicité sont elles aussi prises en compte par le porteur. Toutefois certaines obligations en matière de publicité ne sont pas démontrées au stade de la demande, l'OI fera un rappel de ses obligations auprès du porteur et demandera les justificatifs en la matière au moment du contrôle de service fait du bilan.

Le porteur est en charge de chantiers d'insertion depuis plusieurs années, il possède donc une expérience solide qui facilitera le bon déroulement de l'opération. Le CAC est une structure importante sur le territoire de la Creuse dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle et saura mettre son expérience au profit du déroulement de cette opération.

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

Le Département de la Creuse est un territoire rural à très faible densité de population (21 habitants par km<sup>2</sup>, contre 71 en Nouvelle-Aquitaine). Son taux de chômage (7% T3 2024), est plus élevé que celui de la Région Nouvelle-Aquitaine (6,7% T3 2024). Il est à noter que ces données sont sensiblement identiques sur le premier trimestre 2025, seul le taux de chômage en Région Nouvelle Aquitaine est passé à 6.6 %.

C'est dans ce contexte de retour à l'emploi que l'Appel à Projet « Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse » a été publié le 30 avril 2025.

Suite à cette publication le Comité Accueil Creusois a déposé une demande de co-financement FSE+ le 23 juin 2025.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle du public cible, le projet déposé par le CAC23 prévoit de mettre en place des actions au sein d'un chantier d'insertion qui porte sur le soutien d'une démarche permettant la mise en situation de travail et l'accompagnement à un parcours vers l'emploi autour de notion de reconditionnement des outils informatiques.

ACI CO'OPRAI 2025  
CAE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 023-222309627-20251210-CP2025269-DE

S<sup>2</sup>LOW



## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Le porteur prévoit de mettre en place les actions suivantes :

- Accueil et intégration en milieu de travail
- Procédure de recrutement des Salariés en Insertion
- Accueil et intégration des salariés lors de l'embauche : cet accueil est réalisé par le coordinateur des chantiers, les encadrants et l'accompagnante socio-professionnelle.
- Accompagnement social et professionnel

Celui est réalisé dès l'entrée du participant dans l'opération et tout au long du déroulement du chantier.

Un travail partenarial est également réalisé avec les différents acteurs de l'insertion, de la formation, de la santé, du logement et de l'emploi.

Cet accompagnement socio-professionnel prend donc en compte tous les freins périphériques éventuels et toutes les difficultés que le participant peut rencontrer dans son insertion sociale et professionnelle.

L'encadrant technique intervient également auprès du salarié en insertion dans l'acquisition des compétences et dans la mise en situation de travail.

- formation des salariés en insertion

Le travail de formation est réalisé par les encadrants et l'ASP. Après évaluation du participant par l'encadrant technique, un parcours de formation peut être proposé. En cas de nécessité une remise à niveau peut même être apportée en Français, en Mathématique et en Informatique.

Les moyens humains pour la mise en œuvre opérationnelle de l'opération sont les suivants :

- 3 encadrants techniques pour 2.2 ETP : encadrement des salariés en insertion (Bastien DEMARGNE, Robert LAURENT et Benoit VILLOUTREIX)
- 1 conseiller en insertion professionnelle pour 0.8 ETP (Rémi BOURGUIGNON)

Les dépenses directes et indirectes retenues au présent projet ont un montant total de 152 200.99 €, les moyens financiers mobilisés en contrepartie sont :

- Aide au poste : 44 388 €
- Autofinancement : 68 108,38 €
- Co-financement FSE+ demandé : 39 704,61 €

Pour mener à bien le projet, le porteur dispose d'un personnel qualifié qui pourra assurer le bon déroulement de l'ensemble des actions sur le territoire creusois. La structure est également compétente dans d'autres domaines liés à l'insertion, et porte plusieurs chantiers, elle possède donc un réseau étendu dans le secteur de l'insertion et de l'emploi.



## Publics cibles

- Salariés en insertion

## Résultats attendus

Les finalités et résultats attendus de ce chantier sont :

- former 17 salariés en insertion dans le domaine du reconditionnement d'outils informatiques
- continuer le développement d'une filière de reconditionnement labélisée en Creuse via un chantier d'insertion
- accompagner socialement et professionnellement les salariés en insertion.
- assurer leur montée en compétence , les évaluer et les certifier
- mobiliser l'ensemble des acteurs concernés
- permettre aux familles en situation fragile de bénéficier d'un matériel informatique.

Ce projet a donc pour objectif l'accompagnement et l'encadrement de salariés en insertion autour d'un parcours professionnel. Le chantier Co'Ordi fait partie du réseau de l'IAE. Le projet répond donc à l'objectif de l'appel à projet qui est "de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale dans et par l'emploi et de permettre la consolidation des parcours du public en difficulté au travers du secteur de l'IAE".

## Calendrier de réalisation

Le calendrier présenté par le porteur est cohérent avec le bon déroulement de l'opération.

Le porteur prévoit des actions tout au long de la période de réalisation de l'opération. Il prévoit le recrutement de salariés en insertion sur l'ensemble de la période. Différentes expositions, ventes ou présentations sont prévues tout au long de l'année également, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2025		Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	132 348,69 €	86,96 %	132 348,69 € 86,96 %
Dépenses de personnel	132 348,69 €	100,00 %	132 348,69 € 100,00 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de prestations externes	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 € 0,00 %
Dépenses indirectes	19 852,30 €	13,04 %	19 852,30 € 13,04 %
<b>Total</b>	<b>152 200,99 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>152 200,99 € 100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2025		Total
Total des dépenses	152 200,99 €	100,00 %	152 200,99 € 100,00 %
Dépenses directes	132 348,69 €	86,96 %	132 348,69 € 86,96 %
Dépenses indirectes	19 852,30 €	13,04 %	19 852,30 € 13,04 %



<b>Total des ressources</b>	<b>152 200,99 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>152 200,99 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	39 704,61 €	26,09 %	39 704,61 €	26,09 %
Financements publics nationaux	44 388,00 €	29,16 %	44 388,00 €	29,16 %
Autofinancement	68 108,38 €	44,75 %	68 108,38 €	44,75 %

## Avis motivé

### Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

L'OI a consulté le comité de sélection le 13 novembre 2025 afin de solliciter son avis sur le choix des porteurs de projet ayant déposé une demande de cofinancement FSE+ suite à la publication de l'appel à projet "Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2025\_P1\_OSH\_IAE\_Soutien aux parcours des salariés en insertion dans les ACI de Creuse (NAQUOI1572)" le 28 avril 2025.

### Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

RAS

### L'instruction a-t-elle été externalisée ?

Non

### Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ

Avis favorable

### Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par le Comité d'accueil creusois en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse sur la thématique du soutien à l'encadrement et à l'accompagnement des salariés en insertion dans les ACI de Creuse, le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

Le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » - OS H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

La viabilité financière du porteur est démontrée de part l'analyse de la grille financière jointe à l'instruction. Même si la structure montre un déficit net sur les 3 dernières années, l'analyse des bilans prouve que la structure possède une autonomie et solidité financière. Le porteur est donc en capacité financière de mener à bien le projet.

1 Toutefois Concernant le critère "volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)" et l'analyse financière du projet en lui même, l'opération Co'Ordi détient le coût moyen par participant le plus élevé de l'ensemble des ACI ayant répondu au présent Appel à Projets avec 10 146 € par participant. Ce critère à donc été jugé comme pris en compte de manière partielle.

De plus, l'OI a constaté un manque de réactivité quand aux différentes réponses apportées par le porteur suite aux demandes de complément qui lui ont été adressées. En effet certains retours pouvaient être effectués plus de trois semaines après la demandes de l'OI. Ces délais de réponses étendus entraînent un retard dans le traitement des dossiers. Le conventionnement avec les différents ACI ayant répondu au présent APP, ne peut intervenir qu'une fois l'ensemble des demandes instruites et validées. De plus, l'OI ayant également des échéances à respecter et des cibles de performance à atteindre et à faire remonter à son autorité de gestion, ce manque de fluidité dans le déroulement des instructions des dossiers du porteur est préjudiciable. Il peut tout de même être noté que le porteur a su répondre aux différentes sollicitations permettant de compléter sa demande et fournir des pièces complémentaires nécessaires à la justification de la réalisation de l'opération.

Le projet présenté par le Comité d'Accueil Creusois répond aux attentes de l'appel à projet à savoir l'insertion sociale et professionnelle dans et par l'emploi du public cible, aux travers la mise en situation de travail et l'accompagnement des salariés en insertion du chantier.

Les différentes actions décrites dans la demande sont en lien direct avec l'objectif de l'appel à projets. Les moyens humains et financiers mobilisés par le porteur semblent permettre la bonne mise en œuvre de l'opération.

De plus le porteur de l'action possède un réseau étendu en matière d'insertion ce qui permettra la bonne mise en œuvre de l'opération.

Concernant les principes horizontaux, le constat peut être fait que le porteur veille à leur bon respect. L'OI s'assurera au moment du bilan à ce que le porteur démontre bien le respect de ces principes à l'aide de pièces justificatives probantes.

Les obligations européennes de publicité sont elles aussi prises en compte par le porteur. Toutefois certaines obligations en matière de publicité ne sont pas démontrées au stade de la demande, l'OI fera un rappel de ses obligations auprès du porteur et demandera les justificatifs en la matière au moment du contrôle de service fait du bilan.

Le porteur est en charge de chantiers d'insertions depuis plusieurs années, il possède donc une expérience solide qui facilitera le bon déroulement de l'opération. Le CAC est une structure importante sur le territoire de la Creuse dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle et saura mettre son expérience au profit du déroulement de cette opération.